

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2218

19 octobre 2010

SOMMAIRE

BKM Investments	106463	Nola Holding s.à r.l.	106437
Even Investments S.à r.l.	106430	Nola Holding s.à r.l.	106438
Inspicio S. à r.l.	106418	Nolu S.A.	106456
Invista European Real Estate Holdings S.à r.l.	106454	NorScan Luxembourg S.à r.l.	106443
KG Far East (Luxembourg) Sàrl	106431	Northern Digital S. à r.l.	106443
La Foncière du Capitole S.A.	106423	Nova/Paul Investments s.à r.l.	106436
Logelbach S.à r.l.	106424	Noxa-Trans s.à.r.l.	106460
Logelbach S.à r.l.	106423	Olico Investments S.à r.l.	106460
Lux Company S.A.	106423	OSS CCS I S.à.r.l.	106455
Luxconnect S.A.	106430	Palmolux Investments S.à r.l.	106463
Macquarie European Vehicle Safety Holdings 1 S.à r.l.	106418	Peintures et Décors Lucas S.à r.l.	106463
Macquarie European Vehicle Safety Holdings 1 S.à r.l.	106434	PERCOS Perfumes & Cosmetics Trading S.A.	106464
Mapua Investment Holding Company S.à.r.l.	106434	Pleione S.à r.l.	106461
Matray S.à r.l.	106435	Pleione S.à r.l.	106461
MEGAWIND, s.à.r.l.	106434	Polma Investment S.à r.l.	106461
Meropa S.à r.l.	106435	Pompes Funèbres PAUL BRANDENBURGER S.à.r.l.	106462
Meropa S.à r.l.	106434	Presidential D	106462
Merrill Lynch Luxembourg Capital Funding S.à r.l.	106435	Presidential Holdings	106462
Metropol International S.à r.l.	106436	Private Finance Capital Market & Equities Holding S.A.	106463
Millhouse Real Estate S.à r.l.	106435	Pro Arte S.à r.l.	106464
Minatec Finance Sàrl	106436	P&S East Growth S.à r.l.	106461
Miron Eyewear S.A.	106437	Quattro D	106462
Miron Group S.A.	106437	s.Oliver Bernd Freier SARL	106464
Natixis Life	106452	Tad fin Participations S. à r.l.	106460
Navilux Management S.à r.l.	106454	Tenderness S.A.	106423
Navilux S.A.	106454	TUNISIE EUROPE INVESTISSEMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial	106443
Nayen Corporation Holding S.A.	106454	Valux S.A.	106438
Neuberg Détail S.A.	106455	VALUX S.A., société de gestion de patrimoine familial	106438
NILLES & ARENS, succ. Joël SCHEILZ Sàrl	106455	ZAMH Lux Holdings	106444

Macquarie European Vehicle Safety Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.300,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 117.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121600/11.

(100137763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Inspicio S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.540.000,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 136.460.

In the year two thousand and ten, on the first day of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Inspicio S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed drawn up on February 1st, 2008, by the undersigned notary, having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136.460 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 688, dated March 20th, 2008, page 33015 and have been amended for the last time by a notarial deed drawn up by the undersigned notary on December 7th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 88, dated January 13th, 2010, page 4187.

The meeting elects as president Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Raymond THILL, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

-The names of the shareholders present at the meeting or represented at the meeting by proxies (together the "Appearing Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list, signed by or on behalf of the Appearing Shareholders, the Notary, the Chairman, the Scrutineer and the Secretary, together with the proxy forms, signed "ne varietur" by the shareholders represented at the meeting by proxyholders, the Notary and the Chairman, the Scrutineer and the Secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

-The attendance list shows that shareholders holding 453,000,000 (four hundred fifty-three million) shares representing the whole share capital of the Company are present at the meeting or represented at the meeting by proxies. All the Appearing Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Decision to increase the share capital (the "Share Capital Increase") by an amount of GBP 10,000.-(ten thousand Great Britain Pounds) in order to raise it from its current amount of GBP 4,530,000.(four million five hundred thirty thousand Great Britain Pounds) to GBP 4,540,000.-(four million five hundred and forty thousand Great Britain Pound) by creating and issuing to Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited the following shares (the "New Shares") having a nominal value of GBP 0.01 (one Penny) each and having the same features as the existing shares of the relevant class:

- 100,000 (one hundred thousand) new Class A Shares;
- 100,000 (one hundred thousand) new Class B Shares;
- 100,000 (one hundred thousand) new Class C Shares;
- 100,000 (one hundred thousand) new Class D Shares;
- 100,000 (one hundred thousand) new Class E Shares;
- 100,000 (one hundred thousand) new Class F Shares;

- 100,000 (one hundred thousand) new Class G Shares;
- 100,000 (one hundred thousand) new Class H Shares;
- 100,000 (one hundred thousand) new Class I Shares; and
- 100,000 (one hundred thousand) new Class J Shares.

Decision to acknowledge that the Share Capital Increase falls under the exemption of article 6.5 of the Articles.

Subscription and payment of these New Shares by Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited by contribution in cash.

2) Decision to amend article 5.1 of the Articles regarding the share capital in order to reflect the above-mentioned Share Capital Increase.

3) Decision to designate the 1,000,000 New Shares into Series 1 Shares for the purposes of article 7 of the Articles and to acknowledge that, following the Share Capital Increase, Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited holds 103,713,600 Series 1 Shares and 4,180,260 Series 2 Shares in the share capital of the Company.

4) Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The extraordinary general meeting of the Shareholders resolves to increase the share capital of the Company (the "Share Capital Increase") by an amount of GBP 10,000.- (ten thousand Great Britain Pounds) in order to raise it from its current amount of GBP 4,530,000. (four million five hundred thirty thousand Great Britain Pounds) to GBP 4,540,000.- (four million five hundred and thirty thousand Great Britain Pounds) by creating and issuing to Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited the following shares (the "New Shares") having a nominal value of GBP 0.01 (one Penny) each and having the same features as the existing shares of the relevant class:

- 100,000 (one hundred thousand) new Class A Shares;
- 100,000 (one hundred thousand) new Class B Shares;
- 100,000 (one hundred thousand) new Class C Shares;
- 100,000 (one hundred thousand) new Class D Shares;
- 100,000 (one hundred thousand) new Class E Shares;
- 100,000 (one hundred thousand) new Class F Shares;
- 100,000 (one hundred thousand) new Class G Shares;
- 100,000 (one hundred thousand) new Class H Shares;
- 100,000 (one hundred thousand) new Class I Shares; and
- 100,000 (one hundred thousand) new Class J Shares.

The extraordinary general meeting of the Shareholders acknowledges that the Share Capital Increase falls under the exemption of article 6.5 of the Articles.

Subscription and Payment

Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited (registered number 6478910) whose registered address is at 10 Buckingham Street,

London WC2N 6DF, represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe for the 1,000,000 (one million) New Shares and to fully pay them up by a contribution in cash. The total contribution of GBP 10,000. (ten thousand Great Britain Pounds) relating to such 1,000,000 (one million) New Shares is entirely allocated to the share capital of the Company, so that the amount of GBP 10,000.- (ten thousand Great Britain Pounds) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

The extraordinary general meeting of the Shareholders resolves to amend article 5.1 of the Articles regarding the share capital in order to reflect the share capital increase, which shall read as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at GBP 4,540,000.- (four million five hundred forty thousand Great Britain Pounds) represented by:

- (1) 45,400,000 (forty-five million four hundred thousand) class "A" shares (the "Class A Shares");
- (2) 45,400,000 (forty-five million four hundred thousand) class "B" shares (the "Class B Shares");
- (3) 45,400,000 (forty-five million four hundred thousand) class "C" shares (the "Class C Shares");
- (4) 45,400,000 (forty-five million four hundred thousand) class "D" shares (the "Class D Shares");
- (5) 45,400,000 (forty-five million four hundred thousand) class "E" shares (the "Class E Shares");
- (6) 45,400,000 (forty-five million four hundred thousand) class "F" shares (the "Class F Shares");

- (7) 45,400,000 (forty-five million four hundred thousand) class "G" shares (the "Class G Shares");
(8) 45,400,000 (forty-five million four hundred thousand) class "H" shares (the "Class H Shares");
(9) 45,400,000 (forty-five million four hundred thousand) class "I" shares (the "Class I Shares"); and
(10) 45,400,000 (forty-five million four hundred thousand) class "J" shares (the "Class J Shares");
with a nominal value of GBP 0.01 (one Penny) each.

Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class A to J Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares";

The holders of Shares are hereinafter referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

The features of the Shares are outlined in the present Articles."

Third resolution

The extraordinary general meeting of the Shareholders resolves to designate the 1,000,000 (one million) New Shares into Series 1 Shares for the purposes of article 7 of the Articles and acknowledges that, following the Share Capital Increase, Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited holds 103,713,600 (one hundred three million seven hundred thirteen thousand and six hundred) Series 1 Shares and 4,180,260 (four million one hundred eighty thousand two hundred and sixty) Series 2 Shares in the share capital of the Company.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500.-(one thousand five hundred euro).

Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the meeting, the meeting closed.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Shareholders, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le premier septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de Inspicio S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte notarié du notaire soussigné daté du 1^{er} février 2008, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.460 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 688, page 33015 daté du 20 mars 2008. Les Statuts ont été dernièrement modifiés par un acte du notaire soussigné en date du 7 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 88 du 13 janvier 2010, page 4187.

L'assemblée choisit comme président Madame Corinne PETIT, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter ce qui suit:

- Les noms des associés présents et de ceux représentés à l'assemblée (ensemble définis comme les "Associés Comparants") et le nombre de parts sociales détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par et au nom des Associés Comparants, le Notaire, le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, ensemble avec les formulaires de procuration, signés «ne varietur» par les associés représentés à l'assemblée par des mandataires, le Notaire et le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, devront rester annexés au présent acte et devront être enregistrés avec cet acte.

- Il ressort de la liste de présence que les associés détenant 453.000.000 (quatre cent cinquante-trois millions) parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société sont présents à l'assemblée ou représentés à l'assemblée par des mandataires. Tous les Associés Comparants ont déclaré avoir été préalablement correctement informés de l'ordre

du jour de l'assemblée et ont renoncé aux formalités de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Décision d'augmenter le capital social (l'"Augmentation de Capital") d'un montant de GBP 10.000,-(dix mille Livres Sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 4.530.000,-(quatre millions cinq cent trente mille Livres Sterling) à GBP 4.540.000,-(quatre millions cinq cent quarante mille Livres Sterling) par la création et l'émission à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited des parts sociales suivantes (les "Nouvelles Parts Sociales") ayant une valeur nominale de GBP 0,01 (un Penny) chacune et ayant les mêmes caractéristiques que les parts sociales existantes dans chacune des catégories respectives:

- 100.000 (cent mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A;
- 100.000 (cent mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B;
- 100.000 (cent mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C;
- 100.000 (cent mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D;
- 100.000 (cent mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E;
- 100.000 (cent mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie F;
- 100.000 (cent mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie G;
- 100.000 (cent mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie H;
- 100.000 (cent mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie I; et
- 100.000 (cent mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie J;

Décision de prendre acte du fait que l'Augmentation de Capital rentre dans le cadre de l'exemption de l'article 6.5 des Statuts.

Souscription et libération de ces Nouvelles Parts Sociales par Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited par apport en numéraire.

2) Décision de modifier l'article 5.1 des Statuts en ce qui concerne le capital social afin de refléter l'augmentation de capital social susmentionnée.

3) Décision de désigner les 1.000.000 Nouvelles Parts Sociales en Parts Sociales de Catégorie 1 pour les besoins de l'article 7 des Statuts et reconnaissance que, suite à l'Augmentation de Capital, Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited détient 103.713.600 Parts Sociales de Catégorie 1 et 4.180.260 Parts Sociales de Catégorie 2 dans le capital social de la Société.

4) Divers.

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des Associés décide d'augmenter le capital social (l'"Augmentation de Capital Social") d'un montant de GBP 10.000,-(dix mille Livres Sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 4.530.000,-(quatre millions cinq cent trente mille Livres Sterling) à GBP 4.540.000,-(quatre millions cinq cent quarante mille Livres Sterling) par la création et l'émission à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited des parts sociales suivantes (les "Nouvelles Parts Sociales") ayant une valeur nominale de GBP 0,01 (un Penny) chacune et ayant les mêmes caractéristiques que les parts sociales existantes dans chacune des catégories respectives:

- 100.000 (cent mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A;
- 100.000 (cent mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B;
- 100.000 (cent mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C;
- 100.000 (cent mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D;
- 100.000 (cent mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E;
- 100.000 (cent mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie F;
- 100.000 (cent mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie G;
- 100.000 (cent mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie H;
- 100.000 (cent mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie I; et
- 100.000 (cent mille) nouvelles Parts Sociales de Catégorie J.

L'assemblée générale extraordinaire des Associés reconnaît que l'Augmentation de Capital rentre dans le cadre de l'exemption de l'article 6.5 des Statuts.

Souscription et Libération

Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited (numéro d'immatriculation 6478910) dont le siège social est au 10 Buckingham Street, London WC2N 6DF, représenté par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procu-

ration donnée sous seing privé, déclare souscrire et libérer entièrement par apport en numéraire les 1.000.000 (un million) Nouvelles Parts Sociales. L'apport total de GBP 10.000,-(dix mille Livres Sterling) relatif aux 1.000.000 (un million) Nouvelles Parts Sociales est entièrement alloué au capital social de la Société, de sorte que le montant de GBP 10.000,-(dix mille Livres Sterling) est désormais à la disposition de la Société, dont la preuve a été donnée dûment au notaire qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des Associés décide de modifier l'article 5.1 des Statuts en ce qui concerne le capital social afin de refléter l'augmentation de capital social, qui se lira comme suit:

" Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à GBP 4.540.000,(quatre millions cinq cent quarante mille Livres Sterling), représenté comme suit:

- (1) 45.400.000 (quarante-cinq millions quatre cent mille) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"),
- (2) 45.400.000 (quarante-cinq millions quatre cent mille) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"),
- (3) 45.400.000 (quarante-cinq millions quatre cent mille) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"),
- (4) 45.400.000 (quarante-cinq millions quatre cent mille) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"),
- (5) 45.400.000 (quarante-cinq millions quatre cent mille) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"),
- (6) 45.400.000 (quarante-cinq millions quatre cent mille) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"),
- (7) 45.400.000 (quarante-cinq millions quatre cent mille) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"),
- (8) 45.400.000 (quarante-cinq millions quatre cent mille) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"),
- (9) 45.400.000 (quarante-cinq millions quatre cent mille) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"), et
- (10) 45.400.000 (quarante-cinq millions quatre cent mille) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J");

avec une valeur nominale de GBP 0,01 (un Penny) chacune.

Sans préjudice d'autres dénominations utilisées dans les Statuts, les Parts Sociales de Catégories A jusque J sont reprises ensemble ci-après comme les "Catégories de Parts Sociales", et chacune une "Catégorie de Parts Sociales"; et les parts sociales de toute Catégorie de Parts Sociales sont reprises ensemble comme les "Parts Sociales".

Les détenteurs des Parts Sociales sont repris ci-après comme les "Associés" et chacun un "Associé".

Les caractéristiques des Parts Sociales sont décrites dans les présents Statuts."

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des Associés décide de désigner les 1.000.000 (un million) Nouvelles Parts Sociales en Parts Sociales de Catégorie 1 pour les besoins de l'article 7 des Statuts et de reconnaître que, suite à l'Augmentation de Capital, Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited détient 103.713.600 (cent trois millions sept cent treize mille six cents) Parts Sociales de Catégorie 1 et 4.180.260 (quatre millions cent quatre-vingt mille deux cent soixante) Parts Sociales de Catégorie 2 dans le capital social de la Société.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement EUR 1.500,-(mille cinq cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des Associés Comparants, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, dont le notaire connaît le nom de famille, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, R. Thill, I. Dias et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 septembre 2010. Relation: LAC/2010/38690. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121080/270.

(100137466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Logelbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 152.344.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121588/10.

(100138061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Lux Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.289.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121589/10.

(100138306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

La Foncière du Capitole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.678.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010121590/12.

(100138034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Tenderness S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 44.134.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 29 juin 2010 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant qu'Administrateur:

Madame Sabrina COLLETTE, 18a, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs:

Monsieur Pierre SCHILL, 18a, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

COSAFIN S.A., 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BORDET, 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes:

FIDUCIAIRE GLACIS, 18a, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels aux 31 décembre 2010.

Pour copie conforme
P. SCHILL / COSAFIN S.A.
- / Signature
Président / Administrateur

Référence de publication: 2010122371/22.

(100137985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Logelbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 5.462.375,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 152.344.

In the year two thousand and ten, the third day of August,
before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. JPMorgan GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127865 (JPM),

hereby represented by Mr. Charles Baudouin, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal given on 2 August 2010; and

2. Lagoon Investment S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 412F, route d'Esch, L1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154326 (Lagoon Investment),

hereby represented by Mr. Charles Baudouin, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal on 30 July 2010.

JPM and Lagoon Investment are hereinafter referred to as the Shareholders and individually as a Shareholder.

The proxies after having been signed *ne varietur* by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that they are the sole shareholders of Logelbach S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 152344. The Company was incorporated on 6 April 2010 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations*, number 1015 of 14 May 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 28 April 2010, published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations*, number 164 of 17 June 2010.

II. that the 500 shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, representing the entirety of the share capital of the Company (the Shares) are duly represented at this extraordinary general meeting of the Company (the Meeting);

III. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notices;
2. amendment of article 7 and article 20 of the Articles in order to update the method of allotment of the dividends;
3. amendment of article 10 and article 22 of the Articles;
4. increase of the share capital of the Company by a nominal amount of EUR 5.449.875 (five million four hundred forty-nine thousand eight hundred and seventy-five Euros) so as to increase the share capital from its current amount of EUR 12.500 (twelve thousand and five hundred Euros) to EUR 5.462.375 (five million four hundred sixty-two thousand three hundred and seventy-five Euros) by way of creation and issuance of 217.995 (two hundred seventeen thousand nine hundred and ninety-five) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each (the Newly Issued Shares);
5. subscription and payment of the Newly Issued Shares specified under item 4. above by the Shareholders by way of the contribution of the receivables held respectively by the Shareholders against the Company;
6. subsequent amendment of article 5 of the Articles in order to reflect the share capital increase specified under items 4. and 5. above;
7. amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the Newly Issued Shares in the share register of the Company; and

8. miscellaneous.

After deliberation, the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 7 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 7. Distribution Right of Units.** Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence, except as agreed otherwise, and if so in the proportion set out under any shareholder/joint-venture agreement entered into by and between the unitholders of the Company in relation to the Company and SCI Logelbach 7."

The Meeting further resolves to amend the paragraph 2 of article 20 of the Articles so that article 20 reads henceforth as follows:

" **Art. 20. Allocation and Distribution of the Profits.** From the net profit of the Company, as determined in accordance with applicable laws and regulations, an amount equal to five per cent (5%) is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company, except as agreed otherwise, and if so in the proportion set out under any shareholder/joint-venture agreement entered into by and between the unitholders of the Company in relation to the Company and SCI Logelbach 7.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by applicable laws and regulations and by these Articles, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall propose the distribution of any distributable reserves and any profit carried forward.

The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the unitholders. However, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers may, to the extent permitted by applicable law, decide to pay interim dividends."

Third resolution

The Meeting resolves to amend the fifth paragraph of article 10 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

"Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least the day before such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers".

The Meeting resolves to delete the second paragraph of article 22 of the Articles so that article 22 as amended reads henceforth as follows:

" **Art. 22. Liquidation.** At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration."

Fourth resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 5.449.875 (five million four hundred forty-nine thousand eight hundred and seventy-five Euros), in order to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 12.500 (twelve thousand and five hundred Euros), represented by 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, to an amount of EUR 5.462.375 (five million four hundred sixty-two thousand three hundred and seventy-five Euros) by the creation and issue of 217.995 (two hundred seventeen thousand nine hundred and ninety-five) new shares of the Company having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each (the Newly Issued Shares).

Fifth resolution

The Meeting accepts the subscription to the increase of the share capital and its full payment as follows:

Intervention - Subscription - Payment

JPM, represented as stated above, intervenes at the present meeting and hereby declares to:

(i) subscribe to 196.196 (one hundred ninety-six thousand nine hundred and ninety-six) Newly Issued Shares of the Company having an aggregate subscription value of EUR 4.904.924 (four million nine hundred four thousand nine hundred and twenty-four Euros); and

(ii) fully pay up such Newly Issued Shares by way of a contribution in kind of a unquestionable and immediately payable receivable owed by the Company to JPM in an aggregate amount of EUR 4.904.924 (four million nine hundred four thousand nine hundred and twenty-four Euros) (the JPM Contribution).

The valuation of the JPM Contribution is evidenced and supported by a certificate issued by the management of the JPM and countersigned by the management of the Company on 2 August 2010.

A copy of such certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

Proof of the ownership by JPM of the JPM Contribution has been given to the undersigned notary.

JPM acting through its duly appointed attorney, declares that the JPM Contribution contributed in kind is free of any lien and that there exists no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the JPM Contribution to the Company.

The JPM Contribution is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 4.904.900 (nine million nine hundred four thousand and nine hundred Euros) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of EUR 24 (twenty-four Euros) is to be allocated to the share premium account of the Company.

Lagoon Investment, represented as stated above, intervenes at the present meeting and hereby declares to:

(i) subscribe to 21.799 (twenty-one thousand seven hundred and ninety-nine) Newly Issued Shares of the Company having an aggregate subscription value of EUR 544.992 (five hundred forty-four thousand nine hundred and ninety-two Euros); and

(ii) fully pay up such Newly Issued Shares by way of a contribution in kind of a unquestionable and immediately payable receivable owed by the Company to Lagoon Investment in an aggregate amount of EUR 544.992 (five hundred fortyfour thousand nine hundred and ninety-two Euros) (the Lagoon Investment Contribution).

The valuation of the Lagoon Investment Contribution is evidenced and supported by a certificate issued by the management of the Lagoon Investment and countersigned by the management of the Company on 2 August 2010.

A copy of such certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

Proof of the ownership by Lagoon Investment of the Lagoon Investment Contribution has been given to the undersigned notary.

Lagoon Investment acting through its duly appointed attorney, declares that the Lagoon Investment Contribution contributed in kind is free of any lien and that there exists no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Lagoon Investment Contribution to the Company.

The Lagoon Investment Contribution is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 544.975 (five hundred forty-four thousand nine hundred and seventy-five Euros) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of EUR 17 (seventeen Euros) is to be allocated to the share premium account of the Company.

As a result of the above share capital increase, the Shareholders record that the shareholding in the Company after the share capital increase is as follows:

SHAREHOLDERS	SHARES
JPM	196,646
Lagoon Investment	21,849
TOTAL	218,495

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed unit capital is fixed at five million four hundred sixty-two thousand three hundred and seventy-five Euro (EUR 5,462,375) represented by two hundred eighteen thousand four hundred and ninety-five (218,495) units with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each."

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the registration of the Newly Issued Shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 3.500 (three thousand and five hundred Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

The deed having been read to the Meeting and the appearing parties, the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le troisième jour du mois d'août,

par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. JPMorgan GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, route de Trèves, L2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 127865 (JPM),

ci-après représentée par M. Charles Baudouin, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous-seing privé le 2 août 2010; et

2. Lagoon Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 154326 (Lagoon Investment),

ci-après représentée par Charles Baudouin, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous-seing privé le 30 juillet 2010.

JPM et Lagoon Investment sont désignés ci-dessous comme les Associés et individuellement comme un Associé.

Les procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. qu'ils sont les seuls associés de Logelbach S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152344 (la Société). La Société a été constituée le 6 avril 2010 en vertu d'un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1015 du 14 mai 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Gérard 28 avril 2010 publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1264 du 17 juin 2010;

II. que les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société (les Parts Sociales) sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de la Société (l'Assemblée);

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. modification de l'article 7 et de l'article 20 des Statuts afin d'actualiser le mode de répartition et d'attribution des dividendes;

3. modification de l'article 10 et de l'article 22 des Statuts;

4. augmentation du capital social de la Société d'un montant nominal de 5.449.875 EUR (cinq millions quatre cent quarante neuf mille huit cent soixante-quinze Euros), de façon à augmenter le capital social de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à un montant de 5.462.375 (cinq millions quatre cent soixante-deux mille trois cent soixante-quinze Euros) au moyen de la création et de l'émission de 217.995 (deux cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt quinze) parts sociales ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune (les Nouvelles Parts Sociales);

5. souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales mentionnées au point 4. ci-dessus par les Associés au moyen de l'apport en nature de créances détenues respectivement par les Associés à l'encontre de la Société;

6. modification consécutive de l'article 5 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital social mentionnée aux points 4. et 5. ci-dessus;

7. modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et pouvoir et autorisation accordés à tout gérant de la Société et à tout employé d'Allen & Overy Luxembourg, afin de procéder, sous

sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société; et

8. divers.

Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 7 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 7. Droit de Distribution des Parts.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, sauf disposition contraire telle que figurant dans un pacte d'actionnaires, ou tout autre accord commun entre les détenteurs de parts sociales de la Société relatif à la Société et SCI Logelbach 7, et prévoyant un mode différent de répartition."

L'Assemblée décide également de modifier le paragraphe 2 de l'article 20 des Statuts de sorte que l'article 20 aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 20. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice.** Sur le bénéfice net de la Société, tel qu'il est déterminé par application des lois et réglementations applicables, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société, sauf disposition contraire telle que figurant dans un pacte d'actionnaires, ou tout autre accord commun entre les détenteurs de parts sociales de la Société relatif à la Société et SCI Logelbach 7, et prévoyant un mode différent de répartition..

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société, tant dans le respect des lois et réglementations applicables que des Statuts, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra proposer que les réserves disponibles et les profits reportés soient distribués.

La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des associés. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra, cependant, et ce dans le cadre autorisé par la loi applicable, décider de verser des acomptes sur dividendes."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le paragraphe 5 de l'article 10 des Statuts de sorte que le paragraphe 5 de l'article 10 aura désormais la teneur suivante:

"Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au plus tard le jour précédant le jour de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation moyennant l'assentiment de chaque gérant donné par écrit par câble, télégramme, télex ou e-mail. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance."

L'Assemblée décide de supprimer le paragraphe 2 de l'article 22 des Statuts de sorte que l'article 20 aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 22. Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 5.449.875 (cinq millions quatre cent quarante-neuf mille huit cent soixante-quinze Euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, à un montant de 5.462.375 EUR (cinq millions quatre cent soixante deux mille trois cent soixante-quinze Euros) au moyen de la création et de l'émission de 217.995 (deux cent dix sept mille neuf cent quatre-vingt quinze) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'approuver la souscription de l'augmentation de capital et sa libération de la manière suivante:

Intervention - Souscription - Libération

JPM, précitée, représentée comme indiqué ci-dessus, intervient à la présente Assemblée et déclare:

(i) souscrire à 196.196 (cent quatre-vingt seize mille cent quatre-vingt seize) Nouvelles Parts Sociales de la Société ayant une valeur de souscription totale de 4.904.924 EUR (quatre millions neuf cent quatre mille neuf cent vingt-quatre Euros); et

(ii) payer les Nouvelles Parts Sociales entièrement au moyen d'un apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par JPM envers la Société pour un montant total de 4.904.924 EUR (quatre millions neuf cent quatre mille neuf cent vingt-quatre Euros) (l'Apport JPM).

L'Apport JPM est attesté au moyen d'un certificat émis par l'organe de gestion de JPM et contresigné par l'organe de gestion de la Société le 2 août 2010.

Un exemplaire d'un tel certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et la partie instrumentaire, restera annexé au présent acte afin d'être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La preuve de la propriété de JPM de l'Apport JPM a été donnée au notaire instrumentant.

JPM, présentée par son mandataire mentionné ci-dessus, déclare qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation au transfert de l'Apport JPM à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport JPM à la Société.

L'Apport sera réparti de la manière suivante:

(i) un montant de 4.904.900 EUR (quatre millions neuf cent quatre mille neuf cents Euros) sera attribué au compte du capital social de la Société; et

(ii) un montant de 24 EUR (vingt-quatre Euros) sera attribué au compte de prime d'émission de la Société.

Lagoon Investment, précitée, représentée comme indiqué ci-dessus, intervient à la présente Assemblée et déclare:

(i) souscrire à 21.799 (vingt et un mille sept cent quatre-vingt dix neuf) Nouvelles Parts Sociales de la Société ayant une valeur de souscription totale de 544.992 EUR (cinq cent quarante quatre mille neuf cent quatre-vingt douze Euros); et

(ii) payer les Nouvelles Parts Sociales entièrement au moyen d'un apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par Lagoon Investment envers la Société pour un montant total de 544.992 EUR (cinq cent quarante quatre mille neuf cent quatre-vingt douze Euros) (l'Apport Lagoon Investment).

L'Apport Lagoon Investment est attesté au moyen d'un certificat émis par l'organe de gestion de Lagoon Investment et contresigné par l'organe de gestion de la Société le 2 août 2010.

Un exemplaire d'un tel certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte afin d'être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La preuve de la propriété de Lagoon Investment de l'Apport Lagoon Investment a été donnée au notaire instrumentant.

Lagoon Investment, précitée, présentée par son mandataire mentionné ci-dessus, déclare qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation au transfert de l'Apport Lagoon Investment à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport Lagoon Investment à la Société.

L'Apport sera réparti de la manière suivante:

(i) un montant de 544.975 EUR (cinq cent quarante quatre mille neuf cent soixante quinze Euros) sera attribué au compte du capital social de la Société; et

(ii) un montant de 17 EUR (dix-sept Euros) sera attribué au compte de prime d'émission de la Société.

En conséquence de ce qui précède, les Associés décident d'acter que l'actionnariat de la Société suite à l'augmentation de capital est désormais le suivant:

ACTIONNARIAT	PARTS SOCIALES
JPM	196.646
Lagoon Investment	21.849
TOTAL	218.495

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à cinq millions quatre cent soixante deux mille trois cent soixante quinze Euro (EUR 5.462.375), représenté par deux cent dix huit mille quatre cent quatre-vingt quinze (218.495) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25) chacune."

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus et accorde pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout employé d'Allen & Overy Luxembourg afin de

procéder pour le compte de la Société à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société, et de procéder à toutes les formalités y relatives.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à 3.500 EUR (trois mille cinq cent Euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes à Luxembourg, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch.Baudouin, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 août 2010. Relation: LAC/2010/34742. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121587/341.

(100137917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Luxconnect S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 4, rue Alexander Graham Bell.

R.C.S. Luxembourg B 120.379.

Le bilan rectifié au 31.12.2009, qui remplace le bilan au 31.12.2009, déposé au Registre de Commerce en date du 04/08/2010 sous la référence (L100120462), a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010121596/13.

(100137813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Even Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.113.100,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 115.994.

Les soussignés,

Mme Bénédicte Herlinvaux, Gérante de Classe A

Mr David Barker, Gérant de Classe A

Mme Danièle Arendt-Michels, Gérante de Classe A

Mr Timothy Curt, Gérant de Classe B

Mme Tara O'Neill, Gérante de Classe B

Mme Ute Bräuer, Gérante de Classe B

représentant l'intégralité du conseil de gérance de la Société sus-désignée,

notifient par la présente au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg de prendre acte que l'adresse des Associés:

- "Goldman Sachs Private Equity Partners 2002 - Direct Investment Fund, L.P."

- "Goldman Sachs Private Equity Partners 2004 - Direct Investment Fund, L.P."

- "Goldman Sachs Private Equity Partners 2005 - Direct Investment Fund, L.P."

est transférée au 200 West Street, New York, USA - NY 10282 et de procéder, concomitamment à cette notification, à la modification du registre des Sociétés.

Fait à Luxembourg, le 30 août 2010.

Bénédicte Herlinvaux.

Référence de publication: 2010121826/24.

(100137553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

KG Far East (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 149.409.

In the year two thousand ten, on the nineteenth day of August.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, public notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

There appeared:

KINROSS GOLD CORPORATION, a Canadian company, incorporated and organized under the laws of Canada, registered with the Canada company register under the number 1683689, with registered office at 25 York Street, 17th Floor, Toronto, Ontario, M5J 2V5, Canada,

represented by Ms. Brigitte Czoske, lawyer, residing in 20, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated August 18th, 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

KINROSS GOLD CORPORATION (hereafter referred to as the "Sole Unitholder") is the sole unitholder of KG FAR EAST (LUXEMBOURG) Sàrl, a private limited liability company, incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 18, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B149.409, incorporated by a deed enacted on November 5, 2009, by Maître Roger Arrensdorff, notary public residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 2416, whose articles of incorporation have been amended by a deed enacted on May 3, 2010 by Maître Roger Arrensdorff, notary public residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1207 on June 9, 2010 and by a deed enacted on June 21, 2010 by Maître Roger Arrensdorff, notary public residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 150,000,000.-(one hundred fifty million US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 1,880,000.-(one million eight hundred eighty thousand US Dollars) represented by 1,880,000 (one million eight hundred eighty thousand) units with a par value of USD 1.-(one US Dollar) each, to the amount of USD 151,880,000.-(one hundred fifty-one million eight hundred eighty thousand US Dollars) represented by the existing units and by the issue of 150,000,000 (one hundred fifty million) units with a par value of USD 1.-(one US Dollar) each, subject to payment of the amount of USD 150,000,000.-(one hundred fifty million US Dollars),

2. Subscription and payment of all the additional units by the Sole Unitholder, by contribution in cash,

3. Amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation in order to reflect the planned corporate capital increase,

4. Other business.

The Sole Unitholder took the following resolutions:

First resolution:

The Sole Unitholder decides to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 150,000,000.-(one hundred fifty million US Dollars), so as to bring it from its present amount of USD 1,880,000.-(one million eight hundred eighty thousand US Dollars), represented by 1,880,000 (one million eight hundred eighty thousand) units with a par value of USD 1.-(one US Dollar) each, to the amount of USD 151,880,000.-(one hundred fifty-one million eight hundred eighty thousand US Dollars) represented by the existing units and by the issue of 150,000,000 (one hundred fifty million) units with a par value of USD 1.-(one US Dollar) each, to be subscribed on payment of the amount of USD 150,000,000.-(one hundred fifty million US Dollars), the whole amount to be fully paid up through a contribution in cash described below.

Second resolution: Contributor's Intervention -Subscription -Payment.

Thereupon intervened Ms. Brigitte Czoske, acting in her capacity as duly appointed special attorney of the Sole Unitholder, who declared to subscribe for 150,000,000 (one hundred fifty million) units with a par value of USD 1.-(one US Dollar) each and that they are paid up with the amount of USD 150,000,000.-(one hundred fifty million US Dollars), by the contribution in cash described below:

Description of the contribution:

The contribution in cash consisting of the full and complete payment by the Sole Unitholder to the Company of a total amount of USD 150,000,000.-(one hundred fifty million US Dollars);

Evidence of the contribution's existence:

The blocking certificate issued by the bank of the Company has been given to the undersigned notary, attesting the current value and existence of the payment.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Unitholder decides to amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company as follows:

5.1. "The Corporation's corporate capital is set at USD 151,880,000.-(one hundred fifty-one million eight hundred eighty thousand US Dollars) represented by 151,880,000 (one hundred fifty-one million eight hundred eighty thousand) units in registered form with a par value of USD 1.-(one US Dollar) each."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about EUR 6.400,-(six thousand four hundred euro).

Fur the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of USD 150,000,000.-(one hundred fifty million US Dollars) is evaluated at EUR 116.459.107,25 (one hundred sixteen million four hundred fifty-nine thousand one hundred seven euro twenty-five cents).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix-neuf août.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

KINROSS GOLD CORPORATION, une société canadienne, constituée et organisée sous les lois du Canada, enregistrée auprès du registre des sociétés canadien sous le numéro 1683689, ayant son siège social à 25 York Street, 17^{ème} Etage, Toronto, Ontario, M5J 2V5, Canada,

ici représentée par Me Brigitte Czoske, avocat, demeurant au 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 18 août 2010.

Ladite procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle apparaissant, agissant en sa capacité ci-avant décrite, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

KINROSS GOLD CORPORATION (ci-après dénommée «l'Associé Unique») est l'unique associé de KG FAR EAST (LUXEMBOURG) Sàrl, une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 18, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B149.409, constituée par un acte du 5 novembre 2009, par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2416, ces statuts ont été modifiés par un acte du 3 mai 2010 par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, publié au

Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1207 du 9 juin 2010 et par un acte du 21 juin 2010 par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 150.000.000 (cent cinquante millions US dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 1.880.000 (un million huit cent quatre-vingt mille US dollars) représenté par 1.880.000 (un million huit cent quatre-vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un US dollar), à un montant de USD 151.880.000 (cent cinquante et un millions huit cent quatre-vingt mille US dollars) représenté par les parts sociales existantes et par l'émission de 150.000.000 (cent cinquante millions) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un US dollar) chacune, moyennant paiement d'un montant de USD 150.000.000 (cent cinquante millions huit cent dix mille US dollars),

2. Souscription et libération de toutes les nouvelles parts sociales par l'Associé Unique, par apport en numéraire,

3. Modification de l'article 5 paragraphe 1 des statuts pour refléter l'augmentation du capital social planifiée,

4. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 150.000.000 (cent cinquante millions US dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 1.880.000 (un million huit cent quatre-vingt mille US dollars) représenté par 1.880.000 (un million huit cent quatre-vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un US dollar) à un montant de USD 151.880.000 (cent cinquante et un millions huit cent quatre-vingt mille US dollars) représenté par les parts sociales existantes et par l'émission de 150.000.000 (cent cinquante millions) de parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un US dollar) chacune, pour être souscrites contre paiement d'un montant de USD 150.000.000 (cent cinquante millions US dollars), le tout à être entièrement libéré par un apport en numéraire décrit ci-dessous.

Seconde résolution: Intervention de l'apporteur Souscription – Libération

Est ensuite intervenu aux présentes Me Brigitte Czoske, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, qui a déclaré souscrire les 150.000.000 (cent cinquante millions) de parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un US dollar) chacune et les libérer à hauteur d'un montant de USD 150.000.000 (cent cinquante millions US dollars) par l'apport en numéraire décrit ci-après:

Description de la contribution:

L'apport en numéraire consiste en le complet paiement par l'Associé Unique à la Société d'un montant total de USD 150.000.000 (cent cinquante millions US dollars);

Preuve de l'existence de l'apport:

Le certificat de déblocage émis par la banque de la Société a été remis au notaire instrumentant, attestant du montant actuel et de l'existence du paiement.

Troisième résolution:

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'apport ayant été accompli, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société comme suit:

5.1. «Le capital social de la Société est fixé à USD 151.880.000 (cent cinquante et un millions huit cent quatre-vingt mille US Dollars) représenté par 151.880.000 (cent cinquante et un millions huit cent quatre-vingt mille) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur de USD 1 (un US dollar) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 6.400,-(six mille quatre cents euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de USD 150.000.000 (cent cinquante millions US dollars) est évalué à la somme de EUR 116.459.107,25 (cent seize millions quatre cent cinquante-neuf mille cent sept euros vingt-cinq cents).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu du comparant, connu du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: CZOSKE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 27 août 2010. REM 2010 / 1145. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 9 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121576/164.

(100138299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

MEGAWIND, s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 1.

R.C.S. Luxembourg B 101.859.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010121598/9.

(100138266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Macquarie European Vehicle Safety Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.300,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 117.174.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121599/12.

(100137762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Meropa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 69.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121604/11.

(100137765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Mapua Investment Holding Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.873.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 août 2010

1. M. Alex LEGRAND a démissionné de son mandat de gérant de classe A.

2. Mme Nancy BLEUMER, administrateur de sociétés, née à Doetinchem (Pays-Bas), le 30 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée gérante de classe A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Mapua Investment Holding Company S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010121602/16.

(100138311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Meropa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 69.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.967.

Par résolutions signées en date du 30 août 2010, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérance de classe A avec effet au 15 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121605/13.

(100138013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Matray S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 55.419.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 août 2010

1. M. Alex LEGRAND a démissionné de son mandat de gérant.

2. Mme Monique JUNCKER, administrateur de sociétés, née à Ettelbrück (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée gérante pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MATRAY S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010121609/16.

(100138219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Millhouse Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.075.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 31 août 2010

L'assemblée générale accepte la démission de Mr Alain Heinz de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

A cette même date, l'assemblée générale décide de nommer comme nouveau gérant pour une durée indéterminée avec effet immédiat Madame Christina Van den Berg, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à P.O. Box 500462, Office 1003 Jumeirah Business Centre 2 Jumeirah Lakes Towers Dubai, U.A.E..

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2010121613/14.

(100138142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Merrill Lynch Luxembourg Capital Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 106.419.

Monsieur Marco STAUFFACHER a démissionné de son poste de gérant de la société Merrill Lynch Luxembourg Capital Funding S.à r.l. avec effet à la fin de la journée ouvrable du 17 août 2010

En date du 17 août 2010, l'actionnaire unique de la société Merrill Lynch Luxembourg Capital Funding S.à r.l. a décidé de nommer Monsieur Gérard FABRY au poste de gérant de la société Merrill Lynch Luxembourg Capital Funding S.à r.l. pour une durée indéterminée, avec effet au 17 août 2010.

Dès lors, les gérants sont désormais:

Gérard Joseph Albert FABRY, Finance Manager, né le 22 juin 1964 à Namur, Belgique, avec adresse au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

Matthew Scott FITCH, Luxembourg Treasurer, né le 9 mars 1974 à Bromborough, Royaume-Uni, avec adresse au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

Steen FOLDBERG, Director, Merrill Lynch Luxembourg, né le 11 mai 1959 à Hørsholm, Danemark, avec adresse au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

Douglas Lee HASSMANN, Senior Vice Président, né le 25 mars 1966 au Nebraska, Etats-Unis, avec adresse au Trans-america Square, 401 N Tryon St, Charlotte, NC 28255, Etats-Unis; et

Jonathan Howard Redvers LEE, Chartered Accountant, né le 10 janvier 1966 à Hertfordshire, Royaume-Uni avec adresse à Warwick Court, 2 King Edward Street, London EC1A 1HQ, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR MERRILL LYNCH LUXEMBOURG CAPITAL FUNDING S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010121606/26.

(100138315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Metropol International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 119.924.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé, entre CADOGAN TRUSTEES LIMITED en sa qualité de trustee du trust dénommé Bufalino Trust, dont le siège social est situé au Royalty House, 32 Sackville Street, Londres W1S 3EA et SHANNON INVESTMENT LTD, dont le siège social est situé au Withfield Tower, 3rd Floor, 5792 Coney Drive, P.O. Box 1777, Belize City, Belize et d'un Conseil de Gérance datée du 30 avril 2010 que dix (10) parts sociales de la société à responsabilité limitée METROPOL INTERNATIONAL S.à r.l., dont le siège social est situé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, ont été acquises le 30 avril 2010 par SHANNON INVESTMENT LTD, préqualifiée.

Le capital social de la METROPOL INTERNATIONAL S.à r.l. est détenu comme suit depuis le 30 avril 2010:

SHANNON INVESTMENT LTD: 10 parts sociales

Référence de publication: 2010121612/16.

(100138240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Minatec Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.215.

—
La version abrégée du bilan au 31 décembre 2009 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2010121614/12.

(100137945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Nova/Paul Investments s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 108.224.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010121621/9.

(100137688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Nola Holding s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121617/11.

(100137766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

**Miron Group S.A., Société Anonyme,
(anc. Miron Eyewear S.A.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 150.580.

L'an deux mille dix, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «MIRON EYEWEAR S.A.», (matr. 2009 2229 417) avec siège social à L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre Dame;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 318 du 12 février 2010,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 150.580

La séance est ouverte à 13.15 heures sous la présidence de Madame Virginie MINE, née le 27 octobre 1985 à Huy, demeurant à B-1332 Genval, 59/001, rue de Rixensart qui désigne comme secrétaire Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à L-9087 Ettelbruck.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Sébastien MINE, né le 8 décembre 1986 à Huy, demeurant à B-4550 Nandrin, 20/3, rue de la Basse.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le présent acte a pour objet de:

1. Modification de la dénomination de la société en «MIRON GROUP S.A.» et modification afférente de l'article 1 des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «MIRON GROUP S.A.»

2. Transfert du siège social vers L-2320 Luxembourg, 45, Boulevard de la Pétrusse.

3. Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par le président du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en «MIRON GROUP S.A.» et de modifier l'article 1 des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «MIRON GROUP S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social vers L2320 Luxembourg, 45, Boulevard de la Pétrusse.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

106438

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ six cent cinquante euros (650.- €).

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, le comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V.MINE, H.DA CRUZ, J.MINE, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 24 août 2010. DIE/2010/8063. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL C

Ettelbruck, le 8 septembre 2010.

Le notaire

Référence de publication: 2010121615/57.

(100137789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Nola Holding s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.921.

Par résolutions signées en date du 30 août 2010, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant avec effet au 15 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121618/13.

(100138014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

**VALUX S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Valux S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 7.982.

L'an deux mille dix, le douze août.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "VALUX S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 7982, constituée par-devant Maître Roger WURTH, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 mai 1968, acte publié au Mémorial C n° 110 du 26 juillet 1968 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 mars 1996 publié au Mémorial C n° 265 du 1^{er} juin 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Adoption par la société de l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et de la dénomination "VALUX S.A., société de gestion de patrimoine familial" et modification subséquente des articles afférents des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

“Il existe une société anonyme sous la dénomination de "VALUX S.A., société de gestion de patrimoine familial", qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»)”.

“La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou

dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»)”.

2. Refonte des statuts de la société.

II Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le statut fiscal de la société encore actuellement régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding, afin de soumettre la société aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

A cet effet, l'assemblée décide d'adopter l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et la dénomination "VALUX S.A., société de gestion de patrimoine familial" et de modifier en conséquence les articles afférents des statuts de la société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

“Il existe une société anonyme sous la dénomination de "VALUX S.A., société de gestion de patrimoine familial", qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»)”.

“La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

- d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;
- e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;
- f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Deuxième résolution

L'assemblée décide une refonte des statuts de la société qui auront dorénavant la teneur suivante:

“ Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "VALUX S.A., société de gestion de patrimoine familial", qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

- a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;
- b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;
- c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;
- d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;
- e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;
- f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à six cent vingt mille Euros (EUR 620.000,-) représenté par cent mille (100.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

La société réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois toujours suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois d'avril à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ainsi qu'à celles de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).”

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille euros (€ 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henryon, Rouckert, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 août 2010. Relation: EAC/2010/9978. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010121718/243.

(100138101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Northern Digital S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.721.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010121619/13.

(100137706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

NorScan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.316.975,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 100.019.

EXTRAIT

En date du 9 septembre 2010, l'associé unique a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Jorrit Cromptoets, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Ivo Hemelraad, né le 12 octobre 1961 à Utrecht (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010121620/15.

(100138165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

TUNISIE EUROPE INVESTISSEMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 66.487.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 3 septembre 2010

1. Le mandat d'administrateur de M. Philippe TOUSSAINT, venu à échéance, n'a pas été renouvelé.
2. M. Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né à Moyeuve-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.
3. M. Xavier SOULARD a été renouvelé dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.
4. M. David GIANNETTI a été renouvelé dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.
5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S. à r. l. a été renouvelée dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.
6. M. Xavier SOULARD a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TUNISIE EUROPE INVESTISSEMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010121713/26.

(100138327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

ZAMH Lux Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.301.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the second day of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Samana Capital, L.P., a limited partnership existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 283 Greenwich Avenue, Greenwich, CT 06830, United States of America and registered with the Delaware Secretary of State, under number 2446265, duly represented by Nadia Tbatou, Avocat à la Cour, whose business address is at Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder, acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. Samana Capital, L.P. is the sole member (the "Member") of ZAMH Lux Holdings (the "Company"), a limited liability company formed under the laws of the State of Delaware, United States of America on September 12, 2007 by written agreement, in accordance with the provisions of the Delaware limited liability company act (the "Delaware Act"), governing the affairs of the Company and the conduct of its business.

II. The Member wishes to migrate the Company as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in accordance with the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Luxembourg Act").

III. Under the laws of the State of Delaware, a limited liability company formed under the Delaware Act is a separate legal entity. Under the laws of the State of Delaware, a limited liability company formed under the Delaware Act may transfer its principal establishment, place of effective management and central place of administration to another jurisdiction. The Delaware Act expressly permits a limited liability company to migrate from the State of Delaware to another jurisdiction, following which migration the entity ceases to be a Delaware limited liability company and is, for all purposes of the laws of the State of Delaware, deemed to be the same entity as the limited liability company prior to the migration and the existence of the company continues after the migration.

IV. Pursuant to a resolution of the Member, acting as sole management organ of the Company validly adopted on July 29, 2010, a copy of which shall remain annexed to the present deed, the Member resolved to transfer the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company from the State of Delaware, United States of America to the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with effect as of July 31st 2010 without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance.

V. All formalities required under the laws of the State of Delaware to give effect to that transfer have been duly performed.

VI. The agenda of the meeting is the following:

1. transfer, effective as of July 31, 2010, of the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company from the State of Delaware, United States of America to the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. adoption by the Company, effective as of July 31, 2010, of the legal form of a private limited liability Company (société à responsabilité limitée) with the name ZAMH Lux Holdings and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company to the city of Luxembourg;

3. approval, effective as of July 31, 2010, of the opening balance sheet of the Company;

4. amendment and restatement, effective as of July 31, 2010, of the Company's limited liability company agreement as the Company's articles of association, amending certain provisions to the extent required to conform them to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as

specified in item 2. above, with the Company having a capital of one million Euro (EUR 1,000,000) divided into one million (1,000,000) common interests without par value;

5. acknowledgement of the dismissal, by operation of law pursuant to the Delaware Act, effective as of July 31, 2010, of the sole management board member and full discharge for the performance of its duties as management board member of the Company;

6. appointment, effective as of July 31, 2010, of category A and category B managers;

7. and establishment, effective as of July 31, 2010, of the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company at 65, boulevard Grande-duchesse Charlotte, L1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

VII. that the Member has taken the following resolutions:

First resolution

The Member resolves, effective as of July 31, 2010, to transfer the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company from the State of Delaware, United States of America to the City of Luxembourg without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Member further declares that all formalities required under the laws of the State of Delaware to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The Member resolves, effective as of July 31, 2010, that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name ZAMH Lux Holdings, accepts the Luxembourg nationality and shall, as from the date of the present deed, be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Member resolves, effective as of July 31, 2010, to approve the Company's (interim) opening balance sheet as of July 31st 2010 mirroring the (interim) closing balance sheet of the Company as of July 31st 2010 reflecting the financial situation of the Company before the transfer from the State of Delaware, United States of America, to the Grand Duchy of Luxembourg, a copy of them shall remain attached to the present deed.

The Member records that the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company and of the paid-up issued share capital of the Company results from the aforementioned balance sheet.

The Member states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in the entirety of the Company, which continues to own all its assets and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

The Member states that the total value of all assets and liabilities of the Company is at least equal to the aggregate of the issued share capital of the Company.

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Member resolves, effective as of July 31, 2010, to amend and restate the limited liability company agreement as the Company's articles of association, amending certain provisions to the extent required to conform them to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

PRIVATE LIMITED LIABILITY COMPANY ARTICLES

Art. 1. The Private Limited Liability Company.

1.1 Formation. The Company was previously formed as a limited liability company under the laws of Delaware, United States of America and hereby agrees to continue the Company as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) pursuant to the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Luxembourg Act") and in accordance with the further terms and provisions of these articles (the "Articles").

1.2 Name. The name of the Company shall be "ZAMH Lux Holdings" and its business shall be carried on in such name with such variations and changes as the Member (as defined below) shall determine or deem necessary to comply with requirements of the jurisdictions in which the Company's operations are conducted.

1.3 Business Purpose; Powers. The Company is formed for the purpose of acquiring participations, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and managing such participations, and engaging in any lawful business, purpose or activity for which private limited liability companies may be formed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. The Company shall possess and may exercise all the powers and privileges granted by the Luxembourg Act or by any other law or by these Articles, together with any powers incidental thereto, so far as such powers and privileges are necessary or convenient to the conduct, promotion or attainment of the business purposes or activities of the Company.

1.4. Principal Office; Registered Office. The principal office of the Company shall be in the Grand Duchy of Luxembourg at such place as the Member may from time to time designate, and all business and activities of the Company shall be

deemed to have occurred at its principal office. The Company may maintain offices at such other place or places as the Board deems advisable. The address of the registered office of the Company, and the central place of administration is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

1.5 Term. Subject to the provisions of Article 6 below, the Company shall have an unlimited duration."Member").

Art. 2. The Member.

2.1 The Member. The Company currently has one member (the "Member").

The name and address of the Member is as follows:

Name Address

Samana Capital, L.P. 283 Greenwich Ave.

Greenwich, CT 06830

United States of America

2.2 Actions by the Member; Meetings. The Member may approve a matter or take any action at a meeting or without a meeting by the written consent of the Member. Meetings of the member(s) may be called at any time by the Member.

2.3 Liability of the Member. All debts, obligations and liabilities of the Company, whether arising in contract, tort or otherwise, shall be solely the debts, obligations and liabilities of the Company, and the Members shall not be obligated personally for any such debt, obligation or liability of the Company solely by reason of being a member.

2.4 Admission of members. New members shall be admitted only upon the prior approval of the Member.

Art. 3. Management.

3.1 Management by the Board. The business and affairs of the Company shall be managed by a board consisting of manager(s) of category A and manager(s) of category B (the "Board") who can be removed without cause. The Board shall have the power to take any and all actions necessary, convenient or incidental to or for the furtherance of the purpose of the Company set forth in Section 1.3 and to perform all acts which it may deem necessary or advisable. Any manager of category A together with any manager of category B acting jointly, have the authority to bind the Company toward third parties. The Board shall have the power and authority to delegate to one or more persons, including, without limitation, any officer, employee or agent of the Company or the Member, the powers to manage and control specific business and affairs of the Company. The Board may, by written instrument, authorize any person to enter into and perform under any document on behalf of the Company and may designate persons as officers of the Company with such powers and authority to manage specific business and affairs of the Company as the Board may determine. Such delegation shall remain in effect until revoked by the Board.

Art. 4. Capital Structure and Contributions.

4.1 Capital Structure. The capital of the Company is set at one million Euro (EUR 1,000,000) and shall consist of one million (1,000,000) common interests, in registered form, without par value, all subscribed and fully paid-up (the "Common Interests"). All Common Interests shall be identical with each other in every respect. On the date hereof, the Member owns all of the Common Interests issued and outstanding.

4.2 Capital Contributions. From time to time, the Member may determine that the Company requires capital and may make capital contribution(s) in an amount determined by it. A capital account shall be maintained for the Member, to which contributions shall be credited and against which capital repayments shall be charged.

Art. 5. Accounting Year, Profits, Losses and Distributions.

5.1 Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

5.2 Profits and Losses. For financial accounting and tax purposes, the Company's net profits or net losses shall be approved on an annual basis by the Member. The Company shall maintain a capital account in respect of the Member's capital contributions and share of the profits and losses of the Company. In each year, so long as the Member is the only member of the Company, profits and losses shall be allocated to the capital account of the Member.

5.3 Distributions. The Member shall determine profits available for distribution and the amount, if any, to be distributed, and the timing of any such distribution. So long as the Member is the only member of the Company, distributions of the Company shall be allocated to the Member.

Art. 6. Events of Dissolution.

6.1 Events of Dissolution. The Company shall be dissolved and its affairs wound up upon the occurrence of any of the following events (each, an "Event of Dissolution"):

- (a) The Member votes for dissolution; or
- (b) A judicial dissolution of the Company.

Art. 7. Transfer of Common Interests in the Company.

7.1 Transfer of Common Interests, the Member may sell, assign, transfer, convey, gift, exchange or otherwise dispose of any or all of its Common Interests and, upon receipt by the Company of a written agreement executed by the person

or entity to whom such Common Interests are to be transferred agreeing to be bound by the terms of this Agreement, such person shall be admitted as a member.

Art. 8. Exculpation and Indemnification.

8.1 Exculpation. Notwithstanding any other provisions of these Articles, whether express or implied, or any obligation or duty at law or in equity, none of the Member, its successors, or any officers, directors, stockholders, partners, employees, affiliates, representatives or agents of any of the foregoing, nor any officer, employee, representative or agent of the Company (individually, a "Covered Person" and, collectively, the "Covered Persons") shall be liable to the Company or any other person for any act or omission (in relation to the Company, its property or the conduct of its business or affairs, these Articles, any related document or any transaction or investment contemplated hereby or thereby) taken or omitted by a Covered Person in the reasonable belief that such act or omission is in or is not contrary to the best interests of the Company and is within the scope of authority granted to such Covered Person by these Articles, provided such act or omission does not constitute fraud, willful misconduct, bad faith, or gross negligence.

8.2 Indemnification. To the fullest extent permitted by law, the Company shall indemnify and hold harmless each Covered Person from and against any and all losses, claims, demands, liabilities, expenses, judgments, fines, settlements and other amounts arising from any and all claims, demands, actions, suits or proceedings, civil, criminal, administrative or investigative ("Claims"), in which the Covered Person may be involved, or threatened to be involved, as a party or otherwise, by reason of its management of the affairs of the Company or which relates to or arises out of the Company or its property, business or affairs. A Covered Person shall not be entitled to indemnification under this Section 8.2 with respect to any Claim with respect to which such Covered Person has engaged in gross negligence, willful misconduct or knowing violation of law as determined by a final judgment, order or decree of an arbitrator or a court of competent jurisdiction (which is not appealable or with respect to which the time for appeal therefrom has expired and no appeal has been perfected) or for any present or future breaches of any representations, warranties or covenants by such Covered Person contained herein or in any other agreement with the Company. Expenses incurred by a Covered Person in defending any Claim shall be paid by the Company in advance of the final disposition of such Claim upon receipt by the Company of an undertaking by or on behalf of such Covered Person to repay such amount if it shall be ultimately determined that such Covered Person is not entitled to be indemnified by the Company as authorized by this Section 8.2.

Art. 9. Miscellaneous.

9.1 Tax Treatment. Unless otherwise determined by the Board, the Company shall be a disregarded entity for U.S. federal income tax purposes (as well as for any analogous state or local tax purposes), and the Member and the Company shall timely make any and all necessary elections and filings for the Company to be treated as a disregarded entity for U.S. federal income tax purposes (as well as for any analogous state or local tax purposes).

9.2 Amendments. Amendments to these Articles shall be approved in writing by the Member. An amendment shall become effective upon adoption of the relevant notarial deed.

9.3 Severability. If any provision of these Articles is held to be invalid or unenforceable for any reason, such provision shall be ineffective to the extent of such invalidity or unenforceability; provided, however, that the remaining provisions will continue in full force without being impaired or invalidated in any way unless such invalid or unenforceable provision or clause shall be so significant as to materially affect the expectations of the Member regarding these Articles. Otherwise, any invalid or unenforceable provision shall be replaced by the Member with a valid provision which most closely approximates the intent and economic effect of the invalid or unenforceable provision.

9.4 Sole Member. Any reference in the Articles to the Member or to the sole member of the Company is to be read as a reference to the Members or members of the Company, if there is more than one member of the Company.

9.5 Governing Law. These Articles shall be governed and construed in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Transitory provision

The first financial year of the Company as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Fifth resolution

The Member resolves to acknowledge the dismissal by operation of law pursuant to the Delaware Act, effective as of July 31, 2010, of the sole management board member, being the Member, and to grant it full discharge for the performance of its duties as management board member of the Company.

Sixth resolution

The Member resolves, effective as of July 31, 2010, to appoint the following persons as managers of the Company for an indefinite period:

1. As manager of category A of the Company:

ZBI Lux Director LLC, a company incorporated under the laws of the state of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road, suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States of America.

2. As managers of category B of the Company:

Gérard Birchen, Director, born on 13 December 1961 in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), having his professional address at 65, boulevard Grande-duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

2. Hugo Froment, Director, born on 22 February 1974 in Laxou (France), having his professional address at 65, boulevard Grande-duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and

Sébastien Andre, Director, born on 29 October 1974 in Metz (France), having his professional address at 65, boulevard Grande-duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Seventh resolution

The Member resolves, effective as of July 31, 2010, to establish the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company at 65, boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately eight thousand euros.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille dix, le deuxième jour d'août,

Devant Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Samana Capital, L.P., Un limited partnership, constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Suite 283 Greenwich Avenue, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 0891725, dûment représenté par Nadia Tbatou, Avocat à la Cour, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New-York le 29 juillet 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être soumis avec lui aux autorités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Samana Capital, L.P. est le seul associé (l' "Associé") de ZAMH Lux Holdings (la "Société"), une limited liability company constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique le 12 septembre 2007 par accord écrit, conformément aux dispositions du Delaware limited liability company act (le "Delaware Act"), gouvernant la Société et la conduite des affaires de cette dernière.

II. L'Associé souhaite transférer la Société en tant que société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (La "Loi Luxembourgeoise"). Selon les lois de l'Etat du Delaware, une limited liability company constituée sous le Delaware Act est une entité légale autonome.

III. Selon les lois de l'Etat du Delaware, une limited liability company constituée sous le Delaware Act peut transférer son siège social, son principal établissement ainsi que son administration centrale vers une autre juridiction. Le Delaware Act permet expressément à une limited liability company d'être transférée de l'Etat du Delaware vers une autre juridiction, suite à un tel transfert l'entité cesse d'être une du Delaware et est, pour les besoins des lois de l'Etat du Delaware, considéré comme étant la même entité que la limited liability company avant transfert et la société continue d'exister après le transfert.

IV. Suite à une décision de l'Associé, agissant en tant que seul organe de gestion de la Société, valablement adoptée le 29 juillet 2010, dont une copie restera annexée au présent acte, l'Associé a décidé de transférer le siège social, le principal établissement ainsi que l'administration centrale de la Société de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, à Luxem-

bourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 31 juillet 2010 sans que la Société ne soit dissoute, mais au contraire, avec complète continuation de la personne morale.

V. Toutes les formalités requises par les lois de l'Etat du Delaware pour effectuer ce transfert ont été valablement remplies.

VI. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. transfert, avec effet au 31 juillet 2010, du siège social, principal établissement et administration centrale de la Société de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg sans que la Société ne soit dissoute et avec continuation de la personnalité morale et juridique;

2. adoption par la Société, avec effet au 31 juillet 2010, de la forme légale d'une société à responsabilité limitée ayant le nom ZAMH Lux Holdings et acceptation de la nationalité luxembourgeoise résultant du transfert du siège social, principal établissement et administration centrale de la Société à Luxembourg;

3. approbation, avec effet au 31 juillet 2010, du bilan d'ouverture (intérimaire) de la Société;

4. modification et complète refonte, avec effet au 31 juillet 2010, du contrat de limited liability company de la Société en statuts de la Société, modification de certaines provisions dans les limites requises dans le but de les conformer aux lois du Grand-duché de Luxembourg, en conséquence de l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise tel que mentionné au point 2. ci-dessus, la Société ayant un capital social de un million d'euro (EUR 1.000.000) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales sans valeur nominale;

5. prise de connaissance de la révocation, par effet de la loi du Delaware Act, , avec effet au 31 juillet 2010, du seul organe de gestion de la Société, et décharge pleine (quitus) pour l'exécution de ses devoirs en tant qu'organe de gestion de la Société;

6. nomination, avec effet au 31 juillet 2010, de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B; et

7. établissement, avec effet au 31 juillet 2010, du siège social principal établissement et administration centrale de la Société au 65, boulevard Grandduchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

VII. que l'Associé a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide, avec effet au 31 juillet 2010, de transférer le siège social, principal établissement, administration centrale et lieu de la gestion effective de la Société de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg sans que la Société ne soit dissoute et avec continuation de la personnalité morale et juridique. L'Associé déclare de plus que toutes les formalités requises selon la législation de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique pour donner effet à un tel transfert ont été remplies.

Deuxième résolution

L'Associé décide, avec effet au 31 juillet 2010, que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée ayant le nom de ZAMH Lux Holdings et accepte la nationalité luxembourgeoise et devra à compter de la date du présent acte être soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé décide, avec effet au 31 juillet 2010, d'approuver le bilan d'ouverture (intérimaire) de la Société au 31 juillet 2010, étant le bilan de clôture (intérimaire) de la Société au 31 juillet 2010 reflétant la situation financière de la Société avant son transfert de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, au Grand-Duché du Luxembourg, dont la copie restera annexée au présent acte.

L'Associé déclare que la description des actifs et du passif de la Société et de son capital social souscrit résulte du bilan mentionné ci-dessus.

L'Associé constate que tous les actifs et tout le passif de la Société, sans limitation, reste l'entière propriété de la Société, qui continue de détenir tous ses actifs et qui continue d'être débitrice de tout son passif et de tous ses obligations.

L'Associé constate que la valeur des actifs et du passif de la Société correspond au moins à la valeur nominale du capital social émis de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé décide, avec effet au 31 juillet 2010, de modifier et d'effectuer une complète refonte du contrat de limited liability company de la Société en statuts de la Société, en modifiant certaines provisions dans les limites requises dans le but de les conformer aux lois du Grand-duché de Luxembourg.

Les statuts refondus auront désormais la teneur suivante

STATUTS DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée.

1.1 Constitution. La Société a précédemment constituée sous la forme d'une limited liability company sous les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et accepte de continuer la Société sous la forme d'une société à responsabilité limitée

conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi Luxembourgeoise") et conformément aux provisions des présents statuts (les "Statuts").

1.2 Dénomination. La dénomination de la Société est "ZAMH Lux Holdings" et ses affaires seront gérées sous ce nom avec telles modifications et changements que l'Associé pourra déterminer ou considérer comme nécessaires afin de respecter les obligations de la juridiction dans laquelle les affaires de la Société seront conduites.

1.3 Objet Social, Pouvoirs. La Société est constituée dans le but de prendre des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et de gérer ces participations, et s'engager dans toute affaire légale, but ou activité pour laquelle une société à responsabilité limitée peut être constituée au Grand-duché de Luxembourg. La Société possédera et pourra exercer tous les pouvoirs et privilèges accordés par la Loi Luxembourgeoise, par n'importe quelle autre loi ou par les présents Statuts, ainsi que tout autre pouvoirs y attaché, aussi longtemps que ces pouvoirs et privilèges sont nécessaires ou utiles à la conduite, promotion ou accomplissement des buts commerciaux ou des activités de la Société.

1.4 Siège Principal, Siège social Le siège social de la Société sera au Grand-duché de Luxembourg à endroit que l'Associé décidera à tout moment, et toutes les affaires et activités de la Société sont à considérer avoir eut lieu à son siège social. La Société peut avoir des bureaux à tout autre endroit ou endroits que le conseil de gérance de la Société (le «Conseil») considérera opportun. L'adresse du siège social de la Société et administration centrale et à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

1.5 Durée. Sous réserve de l'article 6 ci-dessous, la Société à une durée indéterminée.

Art. 2. L'Associé.

2.1 L'Associé. La Société a actuellement un associé unique (1'«Associé»).

Le nom et l'adresse de l'Associé sont les suivants: Nom Adresse

Samana Capital, L.P.283 Greenwich Ave.

Greenwich, CT 06830

Etats-Unis d'Amérique

2.2 Actions de l'Associé; Réunions. L'Associé peut approuver toute matière ou décider de toute action lors d'une réunion ou sans réunion par un accord écrit de l'Associé. Les Réunions du (des) associé(s) peuvent être convoquées à tout moment par l'Associé.

2.3 Responsabilité de l'Associé. Toutes les dettes, obligations et responsabilités de la Société, découlant d'un contrat, d'un délit ou autrement, seront exclusivement les dettes, obligations et responsabilités de la Société; et les Associés ne seront pas tenus personnellement de ces dettes, obligations et responsabilités de la Société par le seul fait qu'ils sont associés.

2.4 Admission d'associés. De nouveaux associés ne seront admis que sur approbation préalable de l'Associé.

Art. 3. Gestion.

3.1 Gestion Par le Conseil. Les affaires de la Société seront gérées par le conseil constitué de gérantes) de catégorie A et gérantes) de catégorie B (le "Conseil") pouvant être révoqué sans juste cause. Le Conseil aura tout pouvoirs afin de prendre toute décision nécessaire, utile ou sans conséquence importante pour ou la poursuite de l'objet de la Société mentionné à l'article 1.3 et d'exécuter tous les actes qu'il peut considérer comme nécessaires ou recommandés. Tout gérant de catégorie A avec tout gérant de catégorie B agissant conjointement, ont la capacité d'engager la Société envers les tiers. Le Conseil à le pouvoir de déléguer à une ou plusieurs personnes, y compris, sans limites, tout dirigeant, employé ou agent de la Société ou l'Associé, le pouvoir de gérer et contrôler affaires spécifiques de la Société. Le Conseil peut, par tout document écrit, autoriser toute personne à signer et exécuter tout document au nom de la Société et peut désigner des personnes telles que des dirigeants de la Société avec tel pouvoirs afin de gérer des affaires spécifiques de la Société que le Conseil déterminera. Une telle délégation sera effective jusqu'à révocation par le Conseil.

Art. 4. Structure du Capital Social et Apports.

4.1 Structure du Capital Social. Le capital social de la Société est de un million d'euros (EUR 1.000.000) et est représenté par un million (1.000.000) de parts sociales, sous forme nominatives, sans valeur nominales, toutes souscrites et entièrement libérées (les "Parts Sociales"). Toutes les Parts Sociales sont identiques aux autres sous tous les aspects. A la date d'aujourd'hui, l'Associé détient l'ensemble des Parts Sociales émises.

4.2 Apports. A tout moment, l'Associé peut considérer que la Société a besoin de liquidités et faire un (des) apportes) d'un montant qu'il déterminera. Un compte capital sera tenu pour l'Associé, sur lequel les apports seront crédités et sur lequel les remboursements de capital seront prélevés.

Art. 5. Exercice Social, Profits, Bénéfices et Distribution.

5.1 Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

5.2 Pertes et Bénéfices. Pour des raisons de comptabilité financières et fiscales, les bénéfices nets ou pertes nettes de la Société doivent être approuvés annuellement par l'Associé. La Société devra maintenir un compte de capital relativement aux apports en numéraire de l'Associé et sa part de pertes et bénéfices de la Société. Chaque année, aussi longtemps

que l'Associé est le seul associé de la Société, les pertes et bénéfices devront être allouées au compte de capital de l'Associé.

5.3 Distributions. L'Associé devra déterminer les bénéfices disponibles pour distribution et le montant, le cas échéant, à distribuer, ainsi que le délai d'une telle distribution. Aussi longtemps que l'Associé est le seul associé de la Société, les distributions devront être allouées à l'Associé.

Art. 6. Causes de Dissolution.

6.1 Causes de Dissolution. La Société devra être dissoute et ses avoirs liquidés en cas de survenances des événements suivants (chacun une "Cause de Dissolution"):

- (a) L'Associé vote la dissolution; ou
- (b) Une dissolution judiciaire de la Société.

Art. 7. Transfert de Parts Sociales dans la Société.

7.1 Transfert de Parts Sociales. L'Associé peut vendre, attribuer, transférer, transmettre, offrir, échanger ou disposer autrement de tout ou parties de ses Parts Sociales et après réception par la Société du contrat écrit signé par la personne ou entité à qui ces Parts Sociales doivent être transmises en acceptant d'être tenu par un tel contrat, cette personne sera admises en tant qu'Associé.

Art. 8. Exonération et Indemnisation.

8.1 Exonération. Malgré toute autre dispositions des présents Statuts, soit expresse ou tacite, ou tout engagement ou obligation en juridique ou monétaire, aucun Associé, ses héritiers, ou dirigeants, directeurs, actionnaires, associés, employés, filiales, représentants ou agents de ces derniers, ni aucun dirigeant, employé, représentant ou agent de la Société (individuellement un "Personne Couverte" ou collectivement les "Personnes Couvertes") ne sera redevable à la Société ou toute autre personnes pour un acte ou une omission (concernant la Société, ses biens ou la conduite de ses affaires, les présents Statuts, tout documents y relatif, toute transaction ou investissement visés par ces derniers) pris ou omis par une Personne Couverte qui a pu raisonnablement penser qu'un tel acte ou omission était dans ou n'était pas contraire à l'intérêt supérieur de la Société et se trouve être dans les limites des pouvoirs accordés à cette Personne Couverte par les présents Statuts, étant entendu qu'un tel acte ou omission ne constitue pas une fraude, faute grave, mauvaise foi ou faute lourde.

8.2 Indemnisation. Dans la plus large mesure permise par la loi, la Société devra indemniser et tenir indemne chaque Personne Couverte de et contre toute perte, réclamation, demande, responsabilité, dépenses, jugement, amendes, règlement and autre montant résultant de toute réclamation, demande, actions, poursuite ou procédure, civile, pénale, administrative ou d'instruction (les "Poursuites"), dans lesquels la Personne Couverte pourrait être impliqué, ou menacé d'être impliqué, en tant que partie ou autre, pour avoir géré les affaires de la Société ou toute activité qui se rapporte à ou provient de la Société ou ses biens ou affaires. Une Personne Couverte ne recevra pas d'indemnisation conformément à cet article 8.2 concernant des Poursuites dans le cadre desquels la Personne Couverte s'est rendue coupable faute grave ou faute lourde en connaissance de la violation à la loi tel que reconnu par un jugement définitif, ordre ou règlement d'arbitrage ou la Cour d'une juridiction compétente, (non appelable ou dont le délai d'appel a expiré et qu'aucun appel n'a été formé) ou pour toute violations présentes ou futures représentation, garanties ou engagement de cette Personne Couverte contenu aux présentes ou dans tout autre contrat avec la Société. Toute dépense supportée par la Personne Couverte du fait de Poursuite sera payé par la Société avant la qualification finale de cette Poursuite après réception par la Société de l'engagement de la Personne Couverte ou en son nom de rembourser ce montant s'il est in fine considérer que cette Personne Couverte n'est pas en droit d'être indemniser par la Société telle que permis par cet article 8.2.

Art. 9. Divers.

9.1 Traitement fiscal. Sauf décision contraire du Conseil, la Société ne sera pas considérée comme une entité fiscale selon le droit fédéral américain de l'impôt sur le revenu (ainsi que selon les droits étatiques similaires ou droits locaux similaires), et le l'Associé et la Société devront faire toute démarche et inscription en temps voulu pour que la Société ne soit pas traitée comme une entité fiscale selon le droit fédéral américain de l'impôt sur le revenu (ainsi que selon les droits étatiques similaires ou droits locaux similaires).

9.2 Modifications. Toutes modifications aux présents Statuts doivent être approuvées par écrit par l'Associé. Une modification deviendra effective après adoption de l'acte notarié nécessaire.

9.3 Divisibilité. Si une disposition des présents Statuts est considérée comme non valide ou inapplicable pour toute raison, une telle disposition sera considérée comme inopérante dans la limite d'une telle invalidité ou inapplicabilité, étant entendu cependant, que les dispositions restantes continueront d'avoir force exécutoire sans être de quelconque manière altérées ou infirmées, excepté si une telle disposition invalide ou inapplicable est telle qu'elle affecte matériellement les attentes de l'Associé concernant les présents Statuts. Sinon, la disposition non valide ou inapplicable devra être remplacé par l'Associé par une disposition s'approchant le plus possible les attentes et effets économiques de la disposition non valide ou inapplicable.

9.4 Associé Unique. Toute référence dans les présents Statuts à l'Associé ou à l'associé unique de la Société doit être interprétée comme une référence aux Associés ou aux associés de la Société, s'il y a plus d'un associé dans la Société.

9.5 Loi Applicable. Ces Statuts seront régis et interprétés selon les lois du Grand-duché de Luxembourg.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société en tant que société à responsabilité limitée commence à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2010.

Cinquième résolution

L'Associé décide, avec effet au 31 juillet 2010, de prendre connaissance de la révocation, par effet du Delaware Act de l'organe de gestion unique de la Société, étant l'Associé, et de lui accorder décharge pleine et entière (quitus) pour l'exécution de ses devoirs en tant que qu'organe de gestion unique de la Société.

Sixième résolution

L'Associé décide, avec effet au 31 juillet 2010, de nommer les personnes suivantes en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

3. En tant que gérant de catégorie A de la Société:

ZBI Lux Director LLC, une société constituée sous les loi de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, , Etats-Unis d'Amérique.

4. En tant que gérant de catégorie B de la Société:

Gérard Birchen, directeur, né le 13 décembre 1961 à Esch-sur-Alzette (Grand-duché de Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

Hugo Froment, directeur, né le 22 février 1974 à Laxou (France), ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg); et

Sébastien Andre, directeur, né le 29 octobre 1974 à Metz (France), ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Septième résolution

L'Associé décide, avec effet au 31 juillet 2010, d'établir siège social, principal établissement et administration centrale de la Société au 65, boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Estimate of Costs

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de cette assemblée générale extraordinaire s'élèvent approximativement à huit mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: N. TBATOU, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 août 2010. Relation: LAC/2010/35230. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010121731/477.

(100137701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Natixis Life, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 60.633.

L'an deux mil dix, le cinq août.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «NATIXIS LIFE», avec siège social à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F.Kennedy, constituée sous la dénomination «FRUCTILIFE Luxembourg S.A.» suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Hesperange, en date du 27 août 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 671 du 1^{er} décembre 1997 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 mai 2010, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean MARCHES, directeur général, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne DETAILLE, responsable service juridique, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 20 alinéa 1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 20. Alinéa 1^{er}. Fonctionnement.**

L'Assemblée Générale des Actionnaires de la société se réunit au moins une fois l'année, le deuxième jeudi du mois d'avril à 11h.»

2. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier la date à laquelle devra se réunir au moins annuellement l'assemblée générale des actionnaires et procède par conséquent à la modification de l'article 20 alinéa 1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 20. Alinéa 1^{er}. Fonctionnement.**

L'Assemblée Générale des Actionnaires de la société se réunit au moins une fois l'année, le deuxième jeudi du mois d'avril à 11h.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille euros (1.000.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. MARCHES, M. NEZAR, A. DETAILLE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 août 2010. Relation: LAC/2010/35350. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121622/64.

(100138310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Navilux Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 118.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121623/11.

(100137716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Navilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 51.688.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121624/10.

(100137717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Invista European Real Estate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.112.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.463.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 24 août 2010 prises avec effet au 28 avril 2010

L'Associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Anthony Peter Smedley, né le 30 août 1968 à Rochdale, Royaume-Uni, résidant professionnellement au Exchequer Court, 33 St Mary Axe, London EC3A 8AA, Royaume-Unie, en tant que Gérant de la Société, et ce avec effet au 28 avril 2010.

Le conseil de gérance est désormais composé de:

- Anne de Moel;
- Marta Kozinska;
- Michael Chidiac;
- Anthony Peter Smedley.

Luxembourg, le 24 août 2010.

Pour extrait conforme

INVISTA EUROPEAN REAL ESTATE HOLDINGS S.à r.l.

Marta Kozinska

Gérante

Référence de publication: 2010121845/23.

(100137524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Nayen Corporation Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.351.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010121625/12.

(100138045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Neuberg Détail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2549 Luxembourg, 39, rue Jacques Stas.

R.C.S. Luxembourg B 45.506.

—
Assemblée générale Ordinaire du 15 juin 2010 - Point 6 de l'ordre du jour

Nomination de BDO Audit S.A. 2, Avenue Charles de Gaulle L-2013 Luxembourg en tant que Commissaire aux comptes à partir de l'année 2010 en remplacement de MAZARS 10a, rue Henri M. Schnadt 2530 Luxembourg.

Pour extrait conforme du folio 24 des Procès-verbaux des Assemblées Générales.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

André Castagna / Henri René Feyereisen

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010121626/14.

(100138174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

NILLES & ARENS, succ. Joël SCHEILZ Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7713 Welsdorf, 20, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 49.846.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010121628/9.

(100138267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

OSS CCS I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.141.

—
Il résulte des résolutions de l'Associé Unique de la société OSS CCS I S.à r.l., tenues en date du 25 août 2010, que l'Actionnaire a pris les décisions suivantes:

1. Démission du Gérant A suivant à compter du 1^{er} juin 2010:

Monsieur Brad Rosenberg, né le 12 décembre 1977 en Jersey, aux Etats-Unis d'Amérique, et ayant pour adresse professionnelle 598 Madison Avenue, 10th Floor, NY-10022, New-York, Etats-Unis d'Amérique.

2. Election du nouveau Gérant A suivant à compter du 1^{er} juin 2010:

Monsieur Oscar Straus Schafer, né le 24 juillet 1939 en New Jersey, aux Etats-Unis d'Amérique, et ayant pour adresse professionnelle 598 Madison Avenue, 10th Floor, NY-10022, New-York, Etats-Unis d'Amérique.

3. Election du nouveau Gérant A suivant à compter du 1^{er} juin 2010:

Monsieur Anthony Felix Cimini, né le 31 juillet 1969 en New York, aux Etats-Unis d'Amérique, et ayant pour adresse professionnelle 598 Madison Avenue, 10th Floor, NY-10022, New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OSS CCS I S.à.r.l.

M.C.J. Weijermans

Gérant B

Référence de publication: 2010121986/23.

(100137860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Nolu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 155.317.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme "GENMO S.A.", établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149.197,

ici dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Guy LANNERS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts son arrêtés comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "NOLU S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la détention ainsi que la mise en valeur d'immeubles.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires **Décisions de l'actionnaire unique**

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier mercredi du mois de juin à 16.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des Statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique la société "GENMO S.A.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur Luc HILGER, conseil fiscal, né à Luxembourg, le 16 novembre 1974, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) La société à responsabilité limitée "FIDU-CONCEPT SARL", établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 38.136, est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2016.
- 5) Le siège social de la Société sera établi à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge, à raison du présent acte, est évalué approximativement à sept cent quatre-vingt-dix euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. LANNERS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 août 2010. LAC/2010/37538. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121629/228.

(100137926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Noxa-Trans s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 62, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R&D Comptabilité SA

Signature

Référence de publication: 2010121630/11.

(100138163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Olico Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.466.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 23 août 2010

1. M. Alex LEGRAND a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. Mme Monique JUNCKER, administrateur de sociétés, née à Ettelbrück (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée gérante de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour OLICO INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010121631/16.

(100137814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Tad fin Participations S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 53.924.

EXTRAIT

Il résulte de la cession d'actions du 12 avril 2010 que l'associé APOTE A Srl en liquidation a cédé la totalité de ses parts sociales à Monsieur Luigi Agarini, né à Piombino (Italie), le 14 avril 1936, demeurant à Milan (Italie), Via Giuseppe Frua, 15.

Luxembourg, le 6 septembre 2010.
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LA GERANCE
Signature

Référence de publication: 2010121696/15.

(100137806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

P&S East Growth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.958.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 19 mars 2010

1. Le nombre des gérants a été augmenté de 2 (deux) à 3 (trois).
2. M. Blaz JAKIC, administrateur de sociétés, né à Ljubljana (Slovenie), le 29 janvier 1982, demeurant à SI-1230 Domzale, 108, Ljubljanska cesta, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour P&S East Growth S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010121634/14.

(100137724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Pleione S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 69.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121636/11.

(100137767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Pleione S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 69.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.975.

Par résolutions signées en date du 30 août 2010, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant de classe A avec effet au 15 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121637/13.

(100138015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Polma Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.362.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 août 2010

1. M. Alex LEGRAND a démissionné de son mandat de gérant.
2. Mme Monique JUNCKER, administrateur de sociétés, née à Ettelbrück (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée gérante pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Luxembourg, le 9 septembre 2010.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Polma Investment S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010121638/16.

(100138208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Pompes Funèbres PAUL BRANDENBURGER S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 32, rue Saint Vincent.

R.C.S. Luxembourg B 63.137.

Le bilan arrêté au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 7 septembre 2010.

Pour POMPES FUNEBRES PAUL BRANDENBURGER SARL

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2010121639/13.

(100137891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Presidential D, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.922.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010121640/11.

(100137990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Presidential Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.918.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010121641/11.

(100137991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Quattro D, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 99.810.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 14 juillet 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- SA QUATTRO D, avec siège social à L-8521 Beckerich, 27 Huewelerstrooss, de fait inconnue à cette adresse, le siège social de ladite société a été dénoncé avec effet au 18 février 2008.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur le juge Jean-Claude WIRTH, et liquidateur Maître Gilbert REUTER, avocat à la Cour, demeurant à Diekirch.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances endéans le mois de la présente publication au greffe de ce tribunal.

Pour extrait conforme
Maître Gilbert REUTER
Le liquidateur

Référence de publication: 2010121880/19.

(100137525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

PFCME Holding S.A., Private Finance Capital Market & Equities Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 70.840.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE FINANCE CAPITAL MARKET & EQUITIES HOLDING S.A.
en abrégé "PFCME HOLDING S.A."
C.PISVIN / A. RENARD
Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010121642/13.

(100138086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Palmolux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 147.315.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 23 août 2010

1. M. Alex LEGRAND a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. Mme Monique JUNCKER, administrateur de sociétés, née à Ettelbrück (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L- 1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée gérante de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme
Pour PALMOLUX INVESTMENTS S.à.r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010121645/16.

(100137829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Peintures et Décors Lucas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7651 Heffingen, 36, um Knäppchen.
R.C.S. Luxembourg B 51.076.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010121647/9.

(100138268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

BKM Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 138.575.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 1^{er} mai 2010

L'Assemblée a adopté les résolutions suivantes:

- Révocation immédiate des administrateurs Mr Bernard BOUMBA et Mr Pierre-François FOUCHET.
- Nomination de RGG CONSULTANTS INC, société de droit de Belize, ayant son siège social #1 Mapp Street à Belize City (Belize), inscrite au Registrar of International Business Companies sous le Numéro 54,048 ayant pour représentant permanent Mr Michel VANSIMPSEN, gérant, née à Ans (Belgique), demeurant professionnellement au 47 bd Joseph II à L-1840 Luxembourg. Elle est nommée en qualité d'administrateur pour un mandat se terminant à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2014.

- Révocation immédiate du commissaire aux comptes ADVANCED ACCOUNTANTS AND ASSOCIATES LIMITED.
- Nomination à dater de ce jour de la société FMV Consulting SA avec siège social au 47 boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, elle est inscrite sous le numéro B. 109612 au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg. Elle est nommée en qualité de commissaire aux comptes pour un mandat se terminant à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2014.

F. MAYANITH / A. KAMBA
Président & Administrateur-délégué / Secrétaire & Administrateur
 RGG Consultants Inc
 Ayant pour représentant permanent Mr M. Vansimpsen
Pour acceptation du mandat

Référence de publication: 2010122345/25.

(100138224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

PERCOS Perfumes & Cosmetics Trading S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
 R.C.S. Luxembourg B 54.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PERCOS Perfumes & Cosmetics Trading S.A. (en liquidation)
 Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010121648/11.

(100138199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

s.Oliver Bernd Freier SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
 R.C.S. Luxembourg B 154.453.

Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 16.08.2010

Es wurde einstimmig beschlossen, dass Herr Oliver Hein, geboren am 30.06.1962, wohnhaft s.Oliver-Straße 1, D-97228 Rottendorf (Deutschland) als weiterer Geschäftsführer bei der Gesellschaft S.Oliver Bernd Freier SARL ernannt wird. Seine Befugnisse und Pflichten sind durch Artikel 7 und Artikel 8 der Gesellschaftssatzung und das Luxemburgische Gesellschaftsrecht geregelt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.
Pour la société

Référence de publication: 2010121421/15.

(100137992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Pro Arte S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5550 Remich, 55, rue de Macher.
 R.C.S. Luxembourg B 137.323.

Le bilan arrêté au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 7 septembre 2010.
Pour PRO ARTE SARL
 Fiduciaire Roger Linster
 p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2010121655/13.

(100137890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.
